



MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE
Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84
www.fleville.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2019

Etaient présents : M. BOULANGER, Maire,
Mmes MARCHENOIR, PECORARI Ajointes,
MM. PETITJEAN, WEIDMANN, COTEL, Adjointes,
Mmes CREUSAT, CHALON, JAMBOIS, LALISSE, MALENFERT,
MM. MUNIER, HANSSLER, HANS, conseillers municipaux

Etaient excusés : M. SCHUMACHER et Mme BRENGER,

Secrétaire de séance : M. HANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2019.

DECISIONS DU MAIRE :

- 04-2019 : Contrat signé avec la société ADES en vue d'assurer le bon fonctionnement de la porte automatique de l'agence postale communale d'un montant forfaitaire pour deux visites annuelles de 250 € HT.
- 05-2019 : Encaissement d'un chèque GROUPAMA d'un montant de 550,08 € TTC au titre du remboursement de la réparation du mur de douche des vestiaires du stade de football.
- 06-2019 : Devis signé avec la société KRISTALNET en vue d'assurer le nettoyage de la Salle Jules Renard (suite à la mise à disposition des locaux les week-ends à des tiers) d'un montant forfaitaire à l'opération de 50 € HT.
- 07-2019 : Devis signé avec la société KRISTALNET en vue d'assurer le nettoyage de la Maison des Associations (durant l'occupation des locaux du 08 juillet au 30 août 2019 par l'Accueil Collectif de Mineurs) d'un montant forfaitaire mensuel de 460 € HT.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CRECHE LES P'TITS MALINS

Madame Catherine LALISSE, Conseillère Municipale indique que l'association les « P'tits Malins », dont le siège social est situé 4, rue de la Craffe à Nancy, a ouvert en début d'année une structure d'accueil de jeunes enfants (régulier et/ou occasionnel) de 18 places au cœur de la zone d'activités de Houdemont/Heillecourt/Fleville-devant-Nancy destinée aux salariés des entreprises membres de l'association Nancy Porte Sud.

Depuis cette ouverture, deux familles flévilloises qui ne travaillent pas sur la zone susvisée se sont manifestées afin d'obtenir une place dans cette crèche de proximité.

Dans le cadre de notre politique sur la petite enfance, et de manière à répondre à ces demandes, dans l'attente de la concrétisation de la création de notre propre structure, suite à des échanges entre la direction de l'association les « P'tits Malins », nous avons obtenu la possibilité de réserver des places pour l'accueil de jeunes enfants de familles flévilloises à condition que celles-ci :

- ne soient pas salariées des entreprises implantées sur le zone d'activités Houdemont/Heillecourt/Fléville,
- ou salariées des entreprises de ladite zone d'activités qui ne subventionnent pas la crèche des P'tits Malins.

S'agissant de la participation financière de la commune, elle s'élèvera à 1.30€ par heure de garde facturée, qu'elle soit régulière ou occasionnelle. Cette charge financière sera en partie subventionnée grâce à un nouveau partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un futur Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'élargir l'offre d'accueil des jeunes enfants pour les familles flévilloises par la réservation **d'un berceau** dans la structure de Heillecourt gérée par l'association des P'tits Malins pour :
 - + les familles qui ne sont pas salariées des entreprises implantées dans la zone d'activités Houdemont/Heillecourt/Fléville-devant-Nancy
 - + les familles salariées des entreprises de la zone d'activités Houdemont/Heillecourt/Fléville-devant-Nancy qui ne subventionnent pas la crèche des P'tits Malins
- d'accepter la participation financière fixée à 1.30€ par heure de garde facturée, qu'elle soit régulière ou occasionnelle,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat avec la direction de l'association les P'tits Malins pour une durée de 1 an à compter 15/05/2019 au 14/05/2020. Les parties pourront décider de renouveler la convention.

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Vu la délibération n°2018-50 en date du 30 mai 2018 portant création d'un accueil collectif de mineurs,

Vu la délibération n°2018-53 en date du 30 mai 2018 définissant les tarifs 2018-2019 de l'accueil collectif de mineurs,

Vu la proposition de l'équipe d'animation d'organiser un mini-camp à destination des enfants de plus de 6 ans du 12 au 14 août 2019 à la base de loisirs de Messein,

Vu les frais supplémentaires engendrés par l'organisation de ce mini-camp en termes d'hébergement, d'alimentation et d'activités estimés à 45 € par enfant,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'appliquer un surcoût à l'inscription selon les modalités ci-dessous :

	Inf. à 500	500 à 1000	Sup. à 1000 (ou sans justificatif)	Tarif enfant extérieur ⁽¹⁾
	TARIF A*	TARIF B*	TARIF C*	TARIF D*
Congés scolaires (semaine 07h30/18h30 repas compris)	47,50 €	60,30 €	72,90 €	99,40 €
Congé scolaires (semaine avec mini-camp)	92,50 €	105,30 €	117,90 €	144,40 €
Congés scolaires avec ATL ⁽²⁾	28,50 €	41,30 €		80,40 €
Congés scolaires avec mini-camp avec ATL ⁽²⁾	73,50 €	86,30 €		125,40 €

(1) Pour les enfants extérieurs scolarisés à Fléville, les tarifs A, B et C s'appliquent

(2) ATL (Aide aux temps libre) – Pour bénéficier de ce tarif, joindre le justificatif CAF

* Pour bénéficier de ces tarifs, fournir un justificatif CAF notifiant le quotient familial

Modes de règlements acceptés : Carte bancaire + prélèvement automatique ou paiement direct à la Trésorerie de Vandoeuvre + chèque bancaire + espèces + chèques CESU + ANCV.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'accepter les nouveaux tarifs précités de l'accueil collectif de mineurs

A noter que l'inscription à ce mini-camp se fait via le portail famille et est limitée à 14 enfants.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'ENVOL

Vu les besoins en transport collectif de l'Accueil Collectif de Mineurs,

Vu la proposition de partenariat de l'Association L'ENVOL, dont le siège se situe 15 rue du Champy à St Nicolas-de-Port (54210), en vue d'assurer le transport des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs, via la mise en place de véhicules pour favoriser la mise en place des projets d'activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association L'ENVOL en vue d'assurer le transport des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs.

A noter que le montant de l'adhésion à l'association s'élève à 35 €.

Un devis sera formalisé pour chaque déplacement et le règlement à l'association s'opérera sur facture conformément au devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Affiché le 09 mai 2019